

# Améliorer la qualité des services:

## NOTRE PRÉOCCUPATION!

Le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux, un recours indépendant et confidentiel.

**Vous êtes insatisfait des soins ou des services offerts dans le réseau? Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés? Parlez-en avec le personnel concerné.**

**Toujours insatisfait? Une inquiétude persiste? Vous pouvez en informer votre comité des usagers.**

### Besoin d'être accompagné dans vos démarches?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de votre région (numéro sans frais : 1 877 767-2227);
- le comité des usagers concerné;
- le commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement.

**Vous pouvez aussi porter plainte ou signaler une situation au commissaire aux plaintes et à la qualité des services, notamment si vous croyez qu'il s'agit d'une situation de maltraitance.**

[Quebec.ca/sante-plaintes](http://Quebec.ca/sante-plaintes)